

## Contribution à l'enquête publique sur la création d'un crématorium

Faire un crématorium à Digne-les-Bains est probablement une bonne chose qui devrait permettre aux habitants du bassin dignois de s'éviter un déplacement jusqu'à Manosque ou Gap.

Choisir le site du stade Robert Gage est une aberration. On abandonne un équipement sportif dont tout les dignois devrait pouvoir jouir. On le présente comme étant à l'abandon mais c'est bien la mairie en refusant d'y réaliser les travaux nécessaires qui en porte la responsabilité, alors que cet espace devrait être à la disposition des sportifs, des écoliers et des collégiens. Il est scandaleux de supprimer un tel site proche du centre ville et bénéficiant d'une exposition idéale, hypothéquant ainsi tout espoir de voir un deuxième stade en ville, ce qui semble nécessaire dans une cité de 17 000 habitants.

Le dossier présenté ne propose aucune étude de solutions alternatives alors que la réglementation l'exige et on ne comprend pas pourquoi on doit réaliser ce crématorium au milieu des habitations et des commerces, à 150 mètres de l'école maternelle et primaire de Beausoleil et de l'école des Beaux-Arts.

Il ne comporte pas l'étude environnementale imposée par la DREAL et l'étude d'impact laisse à désirer. En effet on peut y lire que l'espace du stade Robert Gage est imperméabilisé ce qui laisse à penser que l'on ne tient pas compte de la réglementation Zéro Artificialisation des Sols. Il y est fait référence à la ville du Puy-en-Velay et aux étangs de Villepey ce qui donne à ce document un goût étrange de copier-coller réalisé au bureau sans se rendre sur place.

Enfin, sur l'accessibilité on s'étonne de voir qu'un équipement nécessitant la création d'un parking de 50 places n'aurait aucune incidence sur le trafic routier. De même il est prévu un accès par l'avenue St-Véran, dépourvue de trottoir et largement inondée à chaque averse, sans dire un mot de l'ouvrage d'art qu'il sera nécessaire de créer pour traverser le ravin de St-Véran.

Pour l'ensemble de ces arguments, et afin de ne pas obérer l'avenir de ce quartier, je demande à Mme la Commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à la création d'un crématorium sur le site du stade Robert Gage.

Fait à Digne-les-Bains le 17 mars 2025



Jean-Louis VINAI